VOUS N'ETES PAS SEUL !
PROJET « COMMERCIAL et MARKETING »

MESSAGE A LA FORCE DE VENTE

Ne vous positionnez pas sur le plan social.

Vous pouvez avoir l'impression de réfléchir à haute voix (souvent après avoir été sollicité) mais en fait vous êtes immédiatement catalogué.
L'employeur va « balader » les organisations syndicales pendant 2 mois comme c'est la loi et pendant ce temps, il va lister les candidats au départ et faire son choix.
Pour arriver à ses fins il fait diffuser 2 messages :

1. Ceux qui partent prennent beaucoup (90 000 €)
2. Ceux qui restent vont souffrir

La carotte et le bâton …

En réalité la nouvelle organisation ne changera pas grand-chose à la vie des AC/DC et Agents.
La révolution sera pour l'encadrement qui ne pourra plus se cacher dans les bureaux ; il n'y en aura plus !
Les cadres supérieurs de CCE pourront pondre toutes les nouvelles organisations qu'ils voudront, tant que CCE ne livrera pas en direct ses clients, elle ne pourra exiger de sa force de vente qu'une obligation de moyens et pas une obligation de résultat.

C'est pourquoi rassurez-vous, il y a urgence à attendre !

- Pour ceux qui voudraient réellement partir, la base de « la prime au départ » est le dernier plan social et elle est plus proche des 12 mois de salaire que des 36.
- Pour ceux que l'employeur obligerait à partir, des critères d'ordres seront mis en place et l'ensemble du groupe y sera soumis.

A vos représentants de faire le boulot, vous les avez élus pour ça, entendre votre mécontentement et travailler dans votre intérêt uniquement et communiquer sur des bases concrètes.
Avant que l'employeur n'annonce son funeste projet, vous étiez salariés de Coca-Cola, sachez que vous l'êtes toujours !

Tant qu'existera le code du travail et des élus motivés,
Vos droits seront défendus

Reconnaissez ceux qui accompagnent déjà le plan social en diffusant les informations que l'entreprise lui glisse dans l'oreillette.

Reconnaissez ceux qui vous parlent en adultes. Veulent comprendre et réellement Agir.
Notre priorité votre emploi.
Donnez de la voix à Force Ouvrière pour protéger ceux qui restent et permettre à ceux qui partent de le faire dans les meilleures conditions.

Pour toutes informations, contacter FO : FOCOCACOLA.CLAMART@GMAIL.COM
Madani, Christophe, Rachid, Franck, Smaël, Elie, Cyril, Augustin …

Le 10 novembre 2012

Précisions sur le déroulement du Projet « COMMERCIAL et MARKETING »,
L'employeur a transmis à vos élus au Comité Central d'Entreprise la note économique (Livre 2).
Une première « vrai » réunion d'information se tiendra le 12 novembre. Lors de cette réunion, vos élus pourront demander le recours d'un expert. Cet expert rendra son analyse sur le projet.
Les élus devront interroger, interpeller l'employeur tant qu'ils n'auront pas le niveau suffisant et la compréhension totale de ce projet avec tous les impacts qu'il pourrait avoir.
A l'issue, ils devront rendre un avis mais nous n'en sommes pas là encore.
Ce processus devant aussi se réaliser au niveau de chaque Etablissements, mais à ce niveau les CHSCT auront un rôle important à tenir.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AGROALIMENTAIRE

Contacter la FGTA-FO :

> Christian Crétier
Secrétaire fédéral
Tel : 01 40 52 85 23
Courriel : christian.cretier@fgta-fo.org

> Cyril Herbin
Délégué syndical central
Tel : 06 22 52 51 55

Paris, le 31 octobre 2012

PSE chez Coca-Cola, FO se tient prêt !

Après avoir fait des réunions d'informations sur « les évolutions structurelles du marché, de l'environnement économique et leurs incidences sur les activités marketing et commerciales » au niveau local, national et européen, Coca-Cola Entreprise ouvrira légalement l'information consultation lors d'un Comité central d'entreprise le 12 novembre 2012. Ces réunions « zéro » seraient-elles programmées pour canaliser la colère des salariés ? L'avenir nous le dira.

L'annonce du licenciement de 172 salariés faite par la Direction a eu pour effet de faire monter le cours de l'action Coca-Cola Enterprises, Inc. Etait-ce le but de cette restructuration ? Il est évident que nous ferons le nécessaire pour que l'information fournie par l'employeur soit la plus complète possible en recourant à l'intervention d'experts tant au niveau national qu'au niveau du groupe.
Ce projet de licenciement décime 26 % des effectifs des activités concernées en France et 12,6 % en Europe alors que l'entreprise a encore annoncé de confortables résultats financiers.

Pour Christian Crétier, secrétaire fédéral FGTA-FO en charge du secteur, le devoir de FO est de faire en sorte qu'aucun salarié ne reste sur le carreau. Quant à Cyril Herbin, délégué syndical central FO, la succession des différents plans dégrade profondément la confiance et l'engagement que les salariés avaient dans l'entreprise. Déjà, en septembre 2011, le PDG voulait geler les investissements sur l'usine des Pennes Mirabeau après l'annonce par le Gouvernement d'une « taxe soda » sur le sucre. La menace aurait-elle été mise à exécution de manière différente ?

Si l'heure est encore à la compréhension de ce énième projet, FO et ses syndicats restent mobilisés.

Fédération générale des travailleurs de l'agriculture, de l'alimentation, des tabacs et des services annexes Force Ouvrière
7, passage Tenaille – 75680 PARIS Cedex 14 – Tél. : 01 40 52 85 10 – Fax : 01 40 52 85 12 – Courriel : fgtafo@fgta-fo.org